

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

---

Ministère des transports

---

Direction des transports ferroviaires  
et fluviaux et des ports

**Arrêté du 21 mai 2026**

**portant renouvellement de l'agrément d'un médecin au titre des décrets n° 2010-708 du  
29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains**

NOR : TRAT2613641A  
*(Texte non paru au journal officiel)*

Par arrêté du ministre des transports en date du 21 mai 2026, l'agrément accordé par arrêté du 22 juin 2021 portant renouvellement de l'agrément de médecins au titre des décrets n° 2010-708 du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains et n° 2017-527 du 12 avril 2017 relatif aux conditions d'aptitude physique et psychologique des personnels habilités aux tâches essentielles de sécurité ferroviaire autres que la conduite de trains, à la personne dont le nom suit, pour procéder à la certification des conducteurs de trains est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 21 octobre 2026 :

Médecin : Mariemke DE ZUTTERE.